
La *Federal Aviation Administration* verse des subventions aux États, aux administrations locales et aux organismes privés pour qu'ils construisent et améliorent les aéroports et les installations et équipements connexes, mais à la condition que toutes les installations et tous les équipements achetés avec de telles subventions renferment aux moins 60 % de matières américaines, et à la condition que l'assemblage final des produits ou systèmes ait lieu aux États-Unis.

Conditions liées à la sous-traitance

Les sociétés canadiennes sont très désavantagées lorsqu'elles cherchent à obtenir des contrats auprès d'entrepreneurs principaux des États-Unis. Les entrepreneurs principaux qui signent, avec l'administration américaine, des contrats de plus de 500 000 \$ US (un million de dollars US, dans le cas des contrats de construction) doivent confier des contrats de sous-traitance à certaines catégories d'entreprises américaines.

Commandes réservées aux petites entreprises

En 1995, le gouvernement des États-Unis a pris la décision ferme d'inciter les agents de négociation des contrats à recourir au maximum aux dispositions sur les commandes réservées. La loi fédérale américaine stipule que les contrats de marchés publics soient tous accordés à de petites entreprises américaines si l'agent de négociation des contrats s'attend raisonnablement à recevoir deux soumissions ou plus de petites entreprises américaines compétitives. La définition de « petite entreprise » varie selon le secteur industriel, mais une petite entreprise peut comprendre jusqu'à 1 500 employés s'il s'agit d'une société de fabrication, ou elle peut avoir un chiffre d'affaires annuel jusqu'à concurrence de 17 millions de dollars US s'il s'agit d'une entreprise de services. L'effet des commandes réservées est considérable. La valeur des contrats de biens et de services réservés aux entreprises américaines a atteint environ 6 milliards de dollars en 1994 (2 milliards pour les biens et 4 milliards pour les services), dont 60 % avait trait à des contrats de plus de 500 000 \$. La législation des États renferme de plus souvent des dispositions sur les commandes réservées.

En Outre, la *Small Business Administration* (SBA) offre des garanties d'emprunt et une aide aux petites entreprises et aux sociétés appartenant à des intérêts minoritaires, et elle agit comme entrepreneur principal à l'égard du gouvernement pour les entreprises qui participent à son programme « 8(a) ».

Bien qu'une décision rendue par les tribunaux en 1995 ait incité le Département de la Défense des États-Unis à annuler certains éléments de base de son programme de traitement préférentiel aux petites entreprises défavorisées, le Département de la Défense a institué de nouveaux programmes de prêt, aux termes des articles 7(a) et 504 de la SBA des États-Unis, qui accordent ou garantissent des prêts pouvant atteindre 1,25 million de dollars US aux petites entreprises admissibles qui comptent sur le secteur de la défense.
